

PRÉSENTATION

De nouveaux changements au sein du conseil d'administration et du comité de rédaction de Les cahiers de propriété intellectuelle inc.

Membres fondateurs des Cahiers, Mes Jacques A. Léger ^[1], c.r. et J. Nelson Landry ^[2] tirent leur révérence : leur succèdent Me Marie Pinsonneault ^[3] et Me Raymond Trudeau ^[4]. Quittent également Me Hélène Messier ^[5] et Me Michel Racicot ^[6] qui sont remplacés par Me Ian Rose ^[7] et Me Abel Mac Van ^[8]. Sincère merci aux démissionnaires et bienvenue aux nouveaux arrivants.

Le succès rencontré par les numéros spéciaux d'octobre 1997 (Rétrospective et prospective en propriété intellectuelle) et d'octobre 1998 (Les modifications "C-32" à la *Loi sur le droit d'auteur*) a amené le comité de rédaction à envisager un spécial "brevets" pour le numéro d'octobre 1999. À suivre.

Quant au présent numéro, il couvre bien des sujets.

En regard de la mondialisation des échanges, Robert Collin ^[9] nous initie au droit communautaire et à la réalisation du marché intérieur européen, notamment en regard du droit des marques, alors que Guillaume Marchais ^[10] traite, principalement dans une perspective européenne, de l'internationalisation du droit des dessins et modèles.

À un autre pôle, les peuples autochtones réaffirment plus que jamais le caractère distinct de leur identité et, reprochant à certains artistes non autochtones d'emprunter des éléments à des cultures avec lesquelles ils n'ont pas de liens intimes, réclament le contrôle juridique de cette pratique. C'est de cette "appropriation culturelle" dont traite le professeur Jean-François Gaudreault-Desbiens ^[11].

Dans un article fouillé qui aurait tout aussi bien pu s'intituler "Pour en finir avec l'article 22 de la Loi sur les marques!", François Guay ^[12] nous livre ses réflexions sur l'interprétation jurisprudentielle de cet article et, par un retour aux sources, illustre les dangers de dérive quand une cause est citée sans être contextualisée ou sans que la source à laquelle elle se réfère n'ait été consultée.

Trois comptes rendus d'ouvrages récents ^[13] et les chroniques "Livres reçus" ^[14] et "Publications récentes" ^[15] complètent ce numéro.

Bonne lecture !

Laurent Carrière
Rédacteur en chef

^[1] Avocat, associé du Cabinet d'avocats LÉGER ROBIC RICHARD, s.e.n.c. et du Cabinet d'agents de brevets et de marques de commerce ROBIC.

^[2] Avocat, associé du Cabinet d'avocats OGILVY RENAULT, s.e.n.c.

^[3] Notaire, directrice générale, développement des affaires et nouveaux médias à SOCIÉTÉ RADIO-CANADA.

[4] Avocat, associé du Cabinet d'avocats SMART & BIGGAR, s.e.n.c. et du Cabinet d'agents de brevets et de marques de commerce FETHERSTONAUGH & CO.

[5] Avocate, directrice de COPIBEC.

[6] Avocat, associé du Cabinet d'avocats McCarthy Tétrault.

[7] Avocat, associé du Cabinet d'avocats Lavery De Billy, s.e.n.c.

[8] Avocat du Cabinet d'avocats McCarthy Tétrault.

[9] Avocat à la Cour de Paris.

[10] Avocat du Cabinet parisien LALANNE MARCHAIS DE CANDÉ.

[11] Professeur à la Faculté de droit et à l'Institut de droit comparé de l'Université MCGILL.

[12] Avocat, associé du Cabinet d'avocats SMART & BIGGAR, s.e.n.c. et du Cabinet d'agents de brevets et de marques de commerce FETHERSTONAUGH & CO.

[13] Maude Delagrave et Frances Maxant, respectivement stagiaire et étudiante, des Cabinets LÉGER ROBIC RICHARD, s.e.n.c. et ROBIC.

[14] Ghislain Roussel, avocat chez LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC.

[15] Stefan Martin, avocat du Cabinet BYERS CASGRAIN et Laurent Carrière, avocat des Cabinets LÉGER ROBIC RICHARD, s.e.n.c. et ROBIC.